



REGLEMENT INTERIEUR 2026 - 2027

exemplaire à fournir au Studio de Danse L'Univers du Ballet lors de l'inscription

1-LES COURS

1.1 Les élèves du STUDIO DE DANSE L'UNIVERS DU BALLET s'engagent à respecter les horaires des cours, à avoir une attitude irréprochable vis-à-vis des professeurs, des élèves et des autres danseurs. A défaut le professeur peut demander à la direction leur exclusion.

1.2 Les élèves doivent se présenter maximum 15mn avant l'heure de cours. Il n'est pas possible de rester dans l'établissement après la fin du cours, il est impératif que les élèves quittent l'établissement 15mn maximum après la fin de leur cours.

1.3 Pour le classique, le chignon est exigé et aucun bijou ne doit être porté excepté pour la classe adulte pour qui aucune tenue réglementaire ne sera exigée.

1.4 Pour chaque niveau, les tenues sont définies au début de l'année et seront aux frais des élèves, soit les collants, chaussons (demi-pointes, pointes, chaussures de caractères) et tenue de la classe de danse.

1.5 En cas de situations conflictuelles répétées, un entretien doit avoir lieu avec la Direction afin de trouver un compromis ou de prononcer l'exclusion définitive de l'élève, sans remboursement de la cotisation annuelle.

1.6 Tout mineur ne peut quitter seul les locaux de l'école à la fin des cours, sauf autorisation écrite du représentant légal le jour de l'inscription. Les coordonnées de la personne habilitée à prendre en charge l'élève doivent être communiquées à la direction.

1.7 Les téléphones portables doivent être impérativement éteints et rangés dans le sac de l'élève dès son entrée en cours.

1.8 Il n'est toléré aucun bavardage durant les cours.

1.9 Pour le bon fonctionnement de l'école aucun parent d'élève n'est autorisé à entrer dans l'établissement, des portes ouvertes auront lieu pour les parents.

1.10 Les règles d'hygiène resteront les mêmes durant toute l'année (chaussures à l'entrée, lavage de main gel hydroalcoolique avant d'entrer).

1.11 Il est strictement interdit de filmer ou de photographier à l'intérieur des salles de danse ou sur scène sans l'accord de la direction.

1.12 Le STUDIO DE DANSE L'UNIVERS DU BALLET peut à tout moment changer son équipe de professeurs, sans que cela n'implique un remboursement de cotisation.

1.13 LE STUDIO DE DANSE L'UNIVERS DU BALLET ne donne pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés, sauf exception sur demande du professeur, les élèves seront alors tenus au courant le plus tôt possible (ex: répétitions). La fin des cours aura lieu le 15 juin 2026.

2-REPETITIONS ET SPECTACLES

2-1 Pour participer au spectacle de fin d'année, non obligatoire, vous devez vous inscrire après les vacances d'hiver.

2-2 Pour tout élève participant au spectacle de fin d'année, **les répétitions seront obligatoires**. Un planning annexe sera communiqué après les vacances d'hiver.

2-3 Les heures de répétitions ainsi que les frais engagés par les parents pour les costumes (participation de 30€ par élève) vous seront remis par écrit après les vacances d'hiver ce qui vous permettra d'avoir le temps de réflexion pour votre implication à ce spectacle.

2-4 Les costumes restent **la propriété** du STUDIO DE DANSE L'UNIVERS DU BALLET. La participation demandée permet de contribuer à leur acquisition, leur entretien et leur réutilisation lors des spectacles.

3-ABSENCES

3-1 Les élèves présentant des symptômes de fièvre, toux, grippe ou autre maladie infectieuse ne seront pas admis en cours.

3-2 Pour toute absence envoyez un SMS au 06 36 24 19 06.

4-LES LOCAUX

4-1 Le STUDIO DE DANSE L'UNIVERS DU BALLET ne saurait être tenu responsable en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels qui pourraient avoir lieu dans les locaux, lors des déplacements, spectacles, répétitions dans d'autres lieux.

4-2 Les frais de remise en état seront à la charge de l'élève majeur ou du représentant légal de l'élève mineur pour toutes dégradations volontaires commises aux biens immobiliers et mobiliers dans les locaux du STUDIO.

4-3 Toute utilisation des salles et du matériel en général, en dehors de la programmation officielle des heures de cours est strictement interdite.

4-4 Il est strictement interdit de fumer dans l'établissement.

4-5 Il est interdit de manger dans les salles de danse et les vestiaires.

4-6 **Les élèves sont tenus de laisser l'accueil, le vestiaire, les sanitaires et la salle de danse propres.**

4-7 L'établissement est ouvert 15 minutes avant le début de chaque cours.

5-ENGAGEMENT

5-1 L'inscription implique l'acceptation du présent règlement intérieur, le paiement des frais administratifs et du coût annuel de la cotisation.

5-2 Un exemplaire signé est conservé avec le dossier d'inscription par l'administration du STUDIO.

5-3 Le paiement annuel est à régler **intégralement** au moment de l'inscription, **par chèques ou espèces**. Possibilité de régler en 1, 5 ou 10 fois. Suite à de nombreux retards de paiement, aucun crédit ou virement bancaire ne sera accepté.

5-4 Les forfaits sont **individuels** et ne sont donc **ni cessibles, ni remboursables, ni fractionnables**. Les prix des cours ont été établis sur la base d'un forfait annuel qui tient compte des vacances et jours fériés. Les tarifs sont établis sur une moyenne de 3 cours minimum par mois.

5-5 **Aucun remboursement** se pourra être effectué sauf sur présentation exclusive d'un certificat médical avec incapacité de plus de deux mois ou déménagement.

5-6 Les personnes choisissant de régler "au mois" s'engagent à **conserver ce mode de paiement** pour toute la durée de l'année. Aucun changement vers un autre mode de règlement ne sera accepté en cours d'année.

6-DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) autorise le Studio de Danse L'Univers du Ballet à utiliser des photos ou vidéos, sur lesquelles l'élève peut apparaître, pour des supports de communication (programmes, sites internet, réseaux sociaux, TV, etc.).

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur, des modalités de règlement et je m'engage à les respecter.

L'élève Parents ou tuteur légal

Mention « Lu et approuvé, fait en deux exemplaires » :

Date et signature :



REGLEMENT INTERIEUR 2026 - 2027

exemplaire à conserver

1-LES COURS

1.1 Les élèves du STUDIO DE DANSE L'UNIVERS DU BALLET s'engagent à respecter les horaires des cours, à avoir une attitude irréprochable vis-à-vis des professeurs, des élèves et des autres danseurs. A défaut le professeur peut demander à la direction leur exclusion.

1.2 Les élèves doivent se présenter maximum 15mn avant l'heure de cours. Il n'est pas possible de rester dans l'établissement après la fin du cours, il est impératif que les élèves quittent l'établissement 15mn maximum après la fin de leur cours.

1.3 Pour le classique, le chignon est exigé et aucun bijou ne doit être porté excepté pour la classe adulte pour qui aucune tenue réglementaire ne sera exigée.

1.4 Pour chaque niveau, les tenues sont définies au début de l'année et seront aux frais des élèves, soit les collants, chaussons (demi-pointes, pointes, chaussures de caractères) et tenue de la classe de danse.

1.5 En cas de situations conflictuelles répétées, un entretien doit avoir lieu avec la Direction afin de trouver un compromis ou de prononcer l'exclusion définitive de l'élève, sans remboursement de la cotisation annuelle.

1.6 Tout mineur ne peut quitter seul les locaux de l'école à la fin des cours, sauf autorisation écrite du représentant légal le jour de l'inscription. Les coordonnées de la personne habilitée à prendre en charge l'élève doivent être communiquées à la direction.

1.7 Les téléphones portables doivent être impérativement éteints et rangés dans le sac de l'élève dès son entrée en cours.

1.8 Il n'est toléré aucun bavardage durant les cours.

1.9 Pour le bon fonctionnement de l'école aucun parent d'élève n'est autorisé à entrer dans l'établissement, des portes ouvertes auront lieu pour les parents.

1.10 Les règles d'hygiène resteront les mêmes durant toute l'année (chaussures à l'entrée, lavage de main gel hydroalcoolique avant d'entrer).

1.11 Il est strictement interdit de filmer ou de photographier à l'intérieur des salles de danse ou sur scène sans l'accord de la direction.

1.12 Le STUDIO DE DANSE L'UNIVERS DU BALLET peut à tout moment changer son équipe de professeurs, sans que cela n'implique un remboursement de cotisation.

1.13 LE STUDIO DE DANSE L'UNIVERS DU BALLET ne donne pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés, sauf exception sur demande du professeur, les élèves seront alors tenus au courant le plus tôt possible (ex: répétitions). La fin des cours aura lieu le 15 juin 2026.

2-REPETITIONS ET SPECTACLES

2-1 Pour participer au spectacle de fin d'année, non obligatoire, vous devez vous inscrire après les vacances d'hiver.

2-2 Pour tout élève participant au spectacle de fin d'année, **les répétitions seront obligatoires**. Un planning annexe sera communiqué après les vacances d'hiver.

2-3 Les heures de répétitions ainsi que les frais engagés par les parents pour les costumes (participation de 30€ par élève) vous seront remis par écrit après les vacances d'hiver ce qui vous permettra d'avoir le temps de réflexion pour votre implication à ce spectacle.

2-4 Les costumes restent **la propriété** du STUDIO DE DANSE L'UNIVERS DU BALLET. La participation demandée permet de contribuer à leur acquisition, leur entretien et leur réutilisation lors des spectacles.

3-ABSENCES

3-1 Les élèves présentant des symptômes de fièvre, toux, grippe ou autre maladie infectieuse ne seront pas admis en cours.

3-2 Pour toute absence envoyez un SMS au 06 36 24 19 06.

4-LES LOCAUX

4-1 Le STUDIO DE DANSE L'UNIVERS DU BALLET ne saurait être tenu responsable en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels qui pourraient avoir lieu dans les locaux, lors des déplacements, spectacles, répétitions dans d'autres lieux.

4-2 Les frais de remise en état seront à la charge de l'élève majeur ou du représentant légal de l'élève mineur pour toutes dégradations volontaires commises aux biens immobiliers et mobiliers dans les locaux du STUDIO.

4-3 Toute utilisation des salles et du matériel en général, en dehors de la programmation officielle des heures de cours est strictement interdite.

4-4 Il est strictement interdit de fumer dans l'établissement.

4-5 Il est interdit de manger dans les salles de danse et les vestiaires.

4-6 **Les élèves sont tenus de laisser l'accueil, le vestiaire, les sanitaires et la salle de danse propres.**

4-7 L'établissement est ouvert 15 minutes avant le début de chaque cours.

5-ENGAGEMENT

5-1 L'inscription implique l'acceptation du présent règlement intérieur, le paiement des frais administratifs et du coût annuel de la cotisation.

5-2 Un exemplaire signé est conservé avec le dossier d'inscription par l'administration du STUDIO.

5-3 Le paiement annuel est à régler **intégralement** au moment de l'inscription, **par chèques ou espèces**. Possibilité de régler en 1, 5 ou 10 fois. Suite à de nombreux retards de paiement, aucun crédit ou virement bancaire ne sera accepté.

5-4 Les forfaits sont **individuels** et ne sont donc **ni cessibles, ni remboursables, ni fractionnables**. Les prix des cours ont été établis sur la base d'un forfait annuel qui tient compte des vacances et jours fériés. Les tarifs sont établis sur une moyenne de 3 cours minimum par mois.

5-5 **Aucun remboursement** se pourra être effectué sauf sur présentation exclusive d'un certificat médical avec incapacité de plus de deux mois ou déménagement.

5-6 Les personnes choisissant de régler "au mois" s'engagent à **conserver ce mode de paiement** pour toute la durée de l'année. Aucun changement vers un autre mode de règlement ne sera accepté en cours d'année.

6-DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) autorise le Studio de Danse L'Univers du Ballet à utiliser des photos ou vidéos, sur lesquelles l'élève peut apparaître, pour des supports de communication (programmes, sites internet, réseaux sociaux, TV, etc.).

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur, des modalités de règlement et je m'engage à les respecter.

L'élève Parents ou tuteur légal

Mention « Lu et approuvé, fait en deux exemplaires » :

Date et signature :